



COMITE DU 09 DECEMBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	12	09	12

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 décembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 10
- Nombre de membres absents et excusés : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201209-C2020120912-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## **ECO ORGANISMES ET REPRENEURS CONTRAT DE REPRISE DES PLASTIQUES ISSUS DU TRI DES COLLECTES SELECTIVES A CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET LA SOCIETE VALORPLAST AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu la consultation engagée par le SMEDAR en juin 2020 auprès des différents repreneurs,

Vu la présentation faite à la Commission des Finances le 25 novembre 2020,

Considérant que le contrat de reprise des plastiques issus des collectes sélectives signé par le SMEDAR arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Considérant que pour assurer la continuité de reprise de ces plastiques dans le cadre du barème F CITEO – option filière – le SMEDAR a lancé une consultation des repreneurs.

Considérant qu'au terme de cette consultation, le SMEDAR envisage de conclure un nouveau contrat avec la société VALORPLAST pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui fixe les conditions de reprise comme suit :

- Calcul du prix de reprise (*source Usine Nouvelle*) :
  - PR (m) Plastiques souples = PR (m-1) + variation (m)
  - PR (m) EMB Mix PET clair = PR (m-1) + variation (m)
  - PR (m) EMB Mix PET foncé = PR (m-1) + variation (m)
  - PR (m) EMB Mix PE/PP/PS = PR (m-1) + variation (m)
- Prix plancher
  - Plastiques souples : 0 €/tonne

- EMB Mix PET clair : 65 €/tonne
- EMB Mix PET foncé : 10 €/tonne
- EMB Mix PE/PP/PS : 0 €/tonne
  
- Prix de référence (juin 2020)
  - Plastiques souples : 0 €/tonne
  - EMB Mix PET clair : 175 €/tonne
  - EMB Mix PET foncé : 10 €/tonne
  - EMB Mix PE/PP/PS : 5 €/tonne

Lexique :

- EMB Mix PET clair : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET incolores ou bleutés clairs.
- EMB Mix PET foncé : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET colorés foncés (transparentes ou opaques).
- EMB Mix PE/PP/PS : Emballages rigides (bouteilles, flacons, pots et barquettes) en PEhd, PP, PS (hors expansé)

PET : Polyéthylène Téréphtalate

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

PEhd : Polyéthylène haute densité

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane BARRÉ, Président,

Après en avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à signer le contrat de reprise des plastiques issus du tri des collectes sélectives entre le SMEDAR et la société VALORPLAST en annexe et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ